

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE**

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	i1	entreprise à caractère technologique	■								
		i2	entreprise-transport/camionnage/distribution	■(a)								
		i3	entreprise de la construction	■								
		i4	entreprise manufacturière et atelier de fabrication	■								
		i8	projet intégré industriel				■					
		u1	utilité publique légère				■					
		p1	communautaire récréatif				■					
	LOGE-MENTS		Nombre de logements	min.	0	0	0					
			Nombre de logements	max.	0	0	0					
	STRUCTURE / BÂT		Isolée		■		■					
			Jumelée				■					
			Contiguë				■					
	BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	--	2					
			Largeur minimum	(m)	15	--	15					
			Superficie de bâtiment au sol minimum	(m <sup>2</sup> )	200	--	200					

TERRAIN		Superficie minimum	(m <sup>2</sup> )	4000	--	20000				
		Largeur minimum	(m)	50	--	50				
		Profondeur minimum	(m)	60	--	60				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	10	--	10				
		Avant maximum	(m)	--	--	--				
		Latérale minimum	(m)	5	--	5				
		Total des deux latérales minimum	(m)	10	--	10				
		Arrière minimum	(m)	10	--	10				
	Espace naturel	(%)	20	--	20					
	Rapport espace bâti / terrain	max.	0,5	--	0,5					
	Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--					
	Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--					

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1) (2)		(1) (2)			
		(3)(4)		(3)(4)			
		(5)(6)		(5)(6)			
		(7)(8)(9)		(7)(8)			



VILLE DE  
SAINTE-AGATHE DES MONTS

<b>ZONE:</b>	<b>In 942</b>
	<i>Industrielle</i>

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement autorisé les établissements de distribution de produits

DISPOSITIONS SPÉCIALES :
(1) Art. 8.1.3 - Bâtiment industriel abritant plus d'un établissement
(2) PIIA 022 - Travaux et construction dans les zones In-942 et In-432
(3) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville
(4) PIIA 007 - Routes 117 et 329
(5) L'entreposage extérieur est permis dans les cours latérales et arrières
(6) Art. 8.5.2 Usage additionnel à un laboratoire d'analyse
(7) 14.21 Dispositions particulières relatives aux usages industriels et commerciaux dans les zones In-116, In-117, In-432, In-816, In-942, In-945, Ca-930, Ca-931 et Ca-944
(8) 14.31 Dispositions particulières relatives au développement d'un projet intégré industriel
(9) Usage autorisé uniquement en projet intégré industriel

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2016-12-15	2016-U53-65	

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	<b>2009-U53</b>
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	<b>2009-U54</b>
MISE À JOUR:	<b>avril 2017</b>